

Baisser les prestations ou creuser un trou de 1,8 mia

Si rien n'est entrepris, il manquera 1,8 milliard de francs à la Caisse de prévoyance du personnel de l'Etat de Fribourg en 2052, selon les dernières projections. Les prestations vont nettement baisser et l'Etat pourrait mettre la main au porte-monnaie.

XAVIER SCHALLER

RETRAITES. La Caisse de prévoyance du personnel de l'Etat de Fribourg (CPPEF) vit au-dessus de ses moyens. Avec l'augmentation de l'espérance de vie et la diminution des rendements financiers, le niveau actuel des rentes ne peut être maintenu. Le comité de la CPPEF a présenté jeudi à la presse différents scénarios. Ceux-ci prévoient une perte de 800 millions de francs pour les futurs rentiers. Un milliard est demandé à l'Etat, pour une recapitalisation et des mesures transitoires.

Pour assurer l'avenir de ses 19 300 affiliés, la CPPEF veut passer du régime de la primauté des prestations à celui de la primauté des cotisations. Les rentes ne dépendraient plus des derniers salaires, mais des cotisations versées et des rendements obtenus par la caisse – un système déjà adopté par la Confédération et vingt-trois cantons. «Cela offre une meilleure viabilité à l'institution et améliore la capacité de pilotage du comité», note Gérald Mutrux, vice-président de la CPPEF.

Mauvaise nouvelle en revanche pour les assurés: «C'est



Le comité de la CPPEF, accompagné de membres du Gouvernement, a présenté jeudi différents scénarios pour assurer l'avenir des 19 300 affiliés. Un projet de loi devrait être mis en consultation par le Conseil d'Etat cet automne. CHARLES ELLENA

sur eux qu'est transféré le risque lié à la performance des placements.» La perte moyenne des perspectives de rentes se monte à 21,5%. Les rentiers actuels ne seraient pas touchés, mais pour certains employés de plus de 50 ans, la perte pourrait même dépasser les 30%.

Pour atténuer le choc, la caisse demande à l'Etat de mettre en place des mesures

transitoires. Deux modèles sont proposés. Soit limiter la baisse maximale des prestations à 15%, pour les assurés de plus de 50 ans. Soit demander aux employés de plus de 52 ans de travailler deux ou trois ans supplémentaires s'ils veulent bénéficier des rentes prévues par le plan actuel. Coût pour le canton: entre 442 et 570 millions de francs, échelon-

nés au fur et à mesure des départs à la retraite des 6800 personnes concernées.

Recapitalisation partielle

La CPPEF demande également à l'Etat une recapitalisation partielle de 500 millions de francs. De quoi renforcer sa stratégie de placement et mieux faire face à la volatilité des marchés. «Cela peut être considéré comme une avance sur les cotisations», note Georges Godel, président du Conseil d'Etat et de la CPPEF. En contrepartie, la caisse baissera en effet le taux de cotisation de l'Etat de 3 points (33 mio par an). Un versement annuel qui avait été instauré pour assurer à la caisse un taux de couverture suffisant.

Marchés peu performants

La Confédération exige en effet que les caisses de prévoyance augmentent leur taux de couverture à 80% d'ici à 2052. La CPPEF semblait proche d'atteindre cet objectif l'an dernier déjà, puisqu'elle annonçait un taux de 79,3%. «Ça, c'était avec un taux d'intérêt technique de 3,75%», tempère Bernard Fragnière, membre du comité de la caisse.

Le taux d'intérêt technique (TIT) est un peu le baromètre des marchés. Il sert à calculer les revenus qu'une caisse peut espérer à l'avenir. En raison de performances financières en baisse, l'organe de référence, la Chambre suisse des experts en caisses de pensions, l'a fixé à 2%. La CPPEF s'est montrée un peu plus optimiste, en choisissant dès 2020 un nouveau TIT à 2,25%. Cette nouvelle donnée réduit néanmoins le degré de couverture prévu pour 2052 à quelque 50%. D'où la nécessité d'agir et d'agir vite selon le comité. «Plus nous attendrons et plus cela coûtera cher», estime Gérald Mutrux. Pour maintenir le système actuel, il faudrait augmenter de 5,7% les cotisations ou réduire les rentes de 18,8% en moyenne.

Discussions ouvertes

Les propositions du comité de la CPPEF sont sur la table. Elles vont être discutées durant l'été avec les différents partenaires sociaux (*voir encadré*). Un projet de loi devrait ensuite être mis en consultation par le Conseil d'Etat cet automne et les nouvelles dispositions pourraient entrer en vigueur au 1^{er} janvier 2020. ■

En bref

NAVIGATION

Un flyer pour rappeler les règles de sécurité pour le paddle

La pratique du paddle a pris de l'ampleur ces dernières années. Les polices vaudoise et fribourgeoise s'associent pour rappeler aux sportifs les bonnes pratiques. Elles ont élaboré un flyer qu'elles distribueront aux navigateurs des lacs de Neuchâtel et de Morat, ainsi qu'aux loueurs d'embarcations. Car, au sens de la loi, les paddles sont des bateaux à pagaie. Ils ne doivent pas naviguer dans les plages ou les zones interdites à la navigation (bouées jaunes ou panneaux A1). A plus de 300 mètres de la rive, ils doivent être équipés d'une aide à la flottaison et, de nuit ou par temps bouché, d'un feu blanc visible sur 360°.

CHORALES

Un concours sur YouTube pour les chœurs

La Fédération fribourgeoise de chorales (FFC) lance un concours sur YouTube pour ses quelque 300 membres. Pour participer à ce Fri-Tube 2019, premier du genre, les ensembles doivent imaginer un scénario en lien avec une chanson. Filmé et monté avec les moyens du bord, il sera publié sur la plate-forme de partage et sur le site de la fédération (www.chant.ch). «Le 5 avril, des éliminatoires seront organisées dans chaque district», explique Emmanuel Broillet, président de l'Association chœur ouvert, la section de la FFC chargée d'organiser le concours. Le public désignera alors les chœurs qui participeront à la finale de 17 mai, à l'aula de l'Université de Fribourg. «Le vainqueur gagnera une séance d'enregistrement en studio.»

DÉTENTE

Les chaises longues de retour aux Grand-Places

Comme chaque été depuis cinq ans, le parc des Grand-Places accueillera le projet «Les chaises longues», du 22 juin au 22 juillet. De 13 h à 19 h, des sièges et des parasols seront mis à disposition par l'association REPER, ainsi qu'un grill le dimanche. Les objectifs de l'opération sont multiples: animer le parc, rapprocher les générations et sensibiliser la population au tri de déchets et à la problématique du *littering*. Pour ce faire, REPER confie «des missions de courte durée, ne nécessitant pas de qualifications particulières, à des jeunes en situation de vulnérabilité ou étant confrontés à des difficultés dans leurs parcours d'insertion sociale ou professionnelle».

Les syndicats et les partis réagissent

Le Syndicat des services public (SSP) parle, dans un communiqué, de propositions «proprement inadmissibles». «Même avec les mesures transitoires et compensatoires – qui ne concernent que les assurés de plus de 50 ans – la perte moyenne de rente se situera entre 15,5% et 16,6%!» Le personnel de l'Etat peut actuellement prendre sa retraite à 60 ans sans diminution actuarielle. «Les mesures proposées aboutissent donc également à une augmentation de l'âge de la retraite de quatre ans.» Le SSP fera des propositions alternatives pour éviter le changement de régime et organisera, le cas échéant, une mobilisation.

Le ton est plus modéré du côté de la Fédération des associations de personnel de l'Etat de Fribourg (FEDE), qui ne conteste pas la nécessité de mesures. Mais elle demande au canton de «se montrer tout à fait exemplaire pour limiter la casse». D'autre part, «compte tenu de la complexité du dossier, le plan-

ning retenu, avec une entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2020, est beaucoup trop court».

Le PLR et l'UDC saluent la volonté de mettre en œuvre la primauté des cotisations. «Les montants en faveur des mesures transitoires et en faveur de la recapitalisation partielle, ainsi que sa répartition entre employeur et employés, seront l'objet d'une discussion politique», rappelle l'UDC. Quant au PLR, il regrette l'ampleur «disproportionnée» de la recapitalisation annoncée. «Si la totalité de la fortune de l'Etat devait être utilisée pour la fonction publique, cela mériterait à notre avis une votation populaire.»

Le PS s'étonne fortement du plan de mesures proposé. «L'ampleur des montants nécessaires à l'assainissement de la caisse de prévoyance laisse pour le moins songeur», quelques semaines après l'annonce de bons résultats lors du bouclement des comptes 2017. «A ce stade, le PS s'oppose aux solutions telles que proposées par le comité.» X5

Annoncer les postes vacants

Dès le mois prochain, les entreprises auront l'obligation d'annoncer leurs postes vacants aux ORP.

EMPLOI. Pour les métiers de la gastronomie, de l'agriculture et de la construction, les entreprises ne peuvent plus engager de personnel sans en informer les offices régionaux de placement (ORP). Cette nouvelle obligation d'annoncer s'applique, dès le 1^{er} juillet, à tous les secteurs économiques où le taux de chômage est supérieur à 8%.

Cette mesure constitue une mise en œuvre de l'initiative Contre l'immigration de masse, acceptée en février 2014. Elle vise en effet «une meilleure exploitation de la main-d'œuvre indigène», selon le commu-

niqué du Service public de l'emploi (SPE), sans compromettre les accords bilatéraux avec l'Union européenne. Dès le mois prochain, cette contrainte s'appliquera à quelque 350 professions. Elle étendra ses effets en 2020, puisque la valeur seuil passera de 8% à 5% de taux de chômage.

Site de référence

Le site www.travail.swiss sert de plate-forme de référence. Avec l'outil «Check-up», l'employeur vérifie si le poste mis au concours figure parmi les professions concernées. Le cas échéant, il remplit un formulaire en ligne qui sera automatiquement envoyé à l'ORP compétent. «La procédure a été simplifiée et automatisée au maximum pour réduire les démarches administratives.»

L'office publie ensuite l'annonce sur le portail des ORP, ce qui donne une longueur d'avance aux demandeurs d'emploi disposant d'un login. Il dispose aussi de trois jours pour soumettre des dossiers de candidats. L'employeur n'a pas à se justifier s'il les refuse. Par contre, il doit respecter un embargo de cinq jours avant de diffuser ses propres annonces.

Actuellement, les entreprises du canton signalent environ 4500 postes par an. «Avec l'obligation d'annonce, les annonces devraient grimper jusqu'à 15 000 par an dès juillet et jusqu'à 36 000 par an à partir de 2020.» Un contrôle annuel sera mis en place, pour mesurer l'efficacité du système et la satisfaction des employeurs.

XAVIER SCHALLER

Hôte d'honneur à Saignelégier

MARCHÉ-CONCOURS. Vingt-trois ans après sa première participation, le canton de Fribourg est l'hôte d'honneur du 115^e Marché-concours national de chevaux de Saignelégier. «Du 10 au 12 août, les Fribourgeois partageront leur «bonheur en plus», annonce le communiqué de l'association Fribourgissima Image Fribourg Freiburg.

Pour ce projet, l'organisme de promotion de l'image du canton a collaboré étroitement avec la Fédération fribourgeoise d'élevage. «A l'instar du Jura, le canton est un pays du cheval.» Avec 1658 chevaux de race franches-montagnes, Fribourg possède le troisième plus important cheptel de Suisse. «De plus, le milieu équestre est très vivant et la relève impliquée.»

Le programme fribourgeois prévoit un cortège qui illustrera les moments forts et certaines traditions du canton. Le spectacle *Les ponts de la vie* mettra en scène Fribourg à travers ses symboles. Il inclura des prestations équestres et des références au bicentenaire de Nova Fribourg. X5